

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation

Arrêté du 7 août 2020

**portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation pour le
recrutement de professeurs des universités de droit privé et sciences criminelles
pour l'année 2020**

NOR : ESRH2020718A

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2020 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion pour le concours national d'agrégation pour l'année 2020 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2020 portant nomination du président du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline droit privé et sciences criminelles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, ouvert par l'arrêté du 14 janvier 2020 susvisé :

Droit privé et sciences criminelles :

M. Loïc CADIET, professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, président du jury,

M. Didier BOCCON-GIBOD, premier avocat général honoraire près la Cour de cassation,

Mme Caroline COUPET, professeure à l'université Paris-II Panthéon-Assas,

Mme Carine JALLAMION, professeure à l'université de Montpellier,

M. Mustapha MEKKI, professeur à l'université Paris-XIII Sorbonne Paris Nord,
Mme Valérie PIRONON, professeure à l'université de Nantes,
M. Jérôme PORTA, professeur à l'université de Bordeaux.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 07 AOUT 2020

Pour le directeur général des ressources humaines,
et par délégation
La cheffe de service adjointe au directeur général
des ressources humaines



Florence DUBO